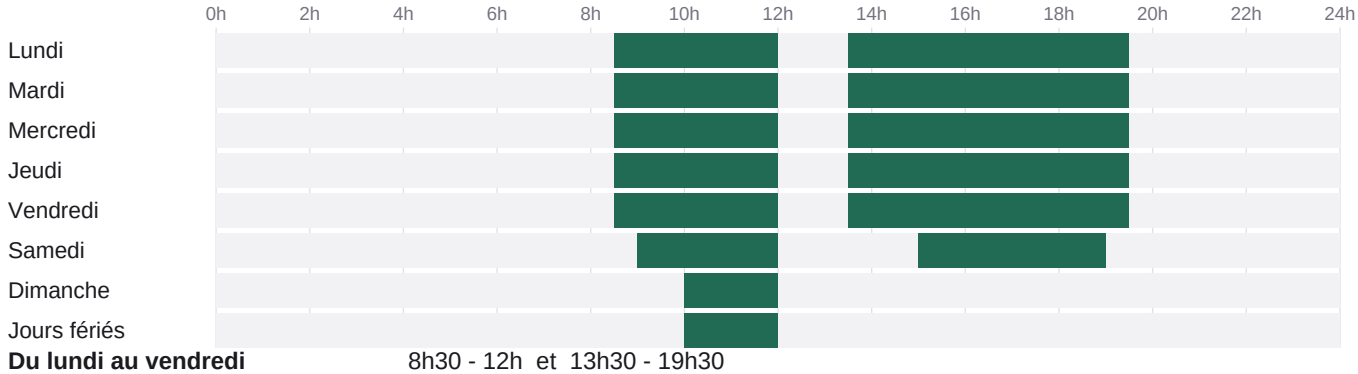
Horaires des travaux bruyants à Trévou-Tréguignec

22660 · Côtes-d'Armor (22) · 1 603 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal relatif aux bruits de voisinage. À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	8h30 - 12h et 13h30 - 19h30
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ; les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. »

Texte officiel : https://trevou-treguignec.bzh/tondeuses-elagueuses-cest-saison-respectez-vos-voisins/

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté préfectoral : Arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Côtes-d'Armor, signé le 15 mai 2024 (article 27). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	7h - 20h
Samedi et dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les chantiers de travaux publics ou privés, effectués à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, l'entretien des espaces verts, les travaux de voirie, l'entretien des chemins de fer et les travaux concernant les bâtiments existants et leurs équipements sont interdits tous les jours ouvrables de 20 heures à 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés, excepté les interventions d'utilité publique d'urgence. »

Texte officiel : https://www.laurenan.fr/wp-content/uploads/2025/05/Arrete-cadre-Bruits-du-15-05-2024-1.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.